

Engagement Moral du Conseiller Municipal Démocrate de Labergement-Sainte-Marie

Je soussigné, _____ , m'engage à appliquer la Charte des Conseillers Municipaux Démocrates dans son intégralité, même si elle subit des modifications validées par votation.

Les points principaux de cette charte sont les suivants :

- voter les délibérations du conseil municipal conformément aux résultats des votations de l'association "L'Avis des Abergéuses et Abergéurs"
- anticiper les contraintes légales pour préserver le pouvoir citoyen
- rendre publics tous les projets de la communauté de communes et si je suis représentant au conseil communautaire à voter selon le résultat des éventuelles votations
- soutenir logistiquement et humainement l'association "L'Avis des Abergéuses et Abergéurs" si nécessaire et favoriser la mise à disposition gratuite de locaux et affichages au bénéfice de l'association
- soumettre toute révision de la charte des Conseillers Municipaux et du Règlement Intérieur du Conseil Municipal à une votation citoyenne

S'y ajoutent, si je suis maire :

- mettre à l'ordre du jour du conseil municipal toute initiative adoptée par votation
- ne pas mettre à l'ordre du jour une délibération sans qu'elle ait été communiquée au moins 30 jours à l'avance (90 jours pour les emprunts, les dépenses supérieures à 100 000 € et les délégations de compétence) ou si un processus de veto est en cours
- donner mon parrainage aux élections présidentielles à un candidat promouvant le Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC) en matière constitutionnelle, ne pas donner de parrainage sinon

Fait à Labergement-Sainte-Marie,
le 12/03/26